

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 048 : Institution d'une
commission intercommunale des impôts directs**

Séance du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 29 juillet, à 19h, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 23 juillet 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 23 juillet 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Vladimir FELICJAN (suppléant de Alain SCRIBE), Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Patrick LEHERISSIER (suppléant de Daniel LEMOUSSU), Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD,

Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Hervé RICHARD

Gérard LEU adonné pouvoir à Agnès THOMASSET

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE,

Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Gwenaëlle LECONTE secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-048 : INSTITUTION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu les articles 1650 A, 1650 alinéa 3 du 1°, et alinéa 2 du 2° du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITE :

- DECIDE de transmettre à la DGFIP les noms de la liste suivante :

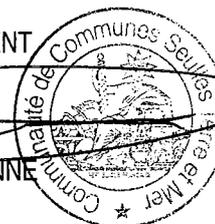
Commune	Prénom - Nom	Commune	Prénom - Nom
Asnelles	Evelyne LAMANDE	Graye sur Mer	Gérard PICCAND
Audrieu	Frédéric LEVALLOIS	Hottot les Bagues	Colette ORIEULT
Audrieu	Sylvaine LEFEVRE	Juvigny sur Seulles	Geoffroy JEGOU du LAZ
Banville	Nathalie COSTIL - LESAGE	Lingèvres	Christian MARIE
Bazenville	Samuel LECONTE	Loucelles	Jacques HEUZE
Bény sur Mer	Alain DUVAL	Meuvaines	Philippe LABBEY
Bucéels	Françoise MAQUAIRE	Moulins en Bessin	Véronique GAUMERD
Carcagny	Didier JOURDAIN	Moulins en Bessin	Hervé GUIMBRETIERE
Colombiers sur seulles	Hervé RICHARD	Ponts sur Seulles	Patrice JAHOUEL
Crépon	Sébastien PERREY	Ponts sur Seulles	René FIQUET
Creully sur Seulles	Pascale DUCROCQ	Saint Vaast sur Seulles	André MARIE
Creully sur Seulles	Cyrille MAUDUIT	Sainte Croix sur Mer	Guillaume LEMENAGER
Creully sur Seulles	Nathalie ADAMI	Tessel	Alain PAYSANT
Creully sur Seulles	Didier LEGRAND	Tilly sur Seulles	Sandrine GARÇON
Creully sur Seulles	Adeline HOMMET	Tilly sur Seulles	Didier COUILLARD
Cristot	Sylvie LE BUGLE	Tilly sur Seulles	Denis LEGOUPIIL
Ducy Sainte Marguerite	Daniel LEMOUSSU	Vendes	Isabelle DEGUEROIS
Fontaine Henry	Corinne ALVADO	Ver sur Mer	Jean Claude MARIE
Fontenay le Pesnel	Marie Claire LAURENCE	Ver sur Mer	Pascale CLAUSER
Fontenay le Pesnel	Vincent LEMAIGRE	Ver sur Mer	Gérard MARCIA

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/08/2020

Application agréée E-legalite.com